

## SERVICE D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MÉDICAUX

### DIRECTION EVALUATION

#### Médecin-inspecteur « unité incapacité de travail, Organismes assureurs, médecins-conseils »

(M/F/X)

#### **Raison d'être de la fonction**

En tant que médecin-inspecteur, vous intégrez la Direction Evaluation du SECM.

Les missions du SECM sont les suivantes :

- informer les dispensateurs de soins sur l'application correcte de la réglementation relative à l'assurance soins de santé et indemnités (ASSI), notamment pour prévenir les erreurs administratives et infractions;
- évaluer la pratique professionnelle d'un groupe de dispensateurs de soins en analysant l'utilisation des prestations de santé ;
- contrôler si les prestations et les prescriptions de médicaments sont réalisées correctement et sont conformes aux règles fixées dans la réglementation ASSI.

La direction Evaluation structure ses missions via les domaines d'expertise (soins de première ligne, de deuxième ligne et services médico-techniques), une unité d'audit des hôpitaux, une unité data analyse et une unité « médecins-conseils, Organismes assureurs et incapacité de travail ».

Le but de la Direction Evaluation est d'améliorer l'efficacité dans le secteur des soins de santé et indemnités.

Pour cela, d'une part, dans les projets d'évaluation, elle sélectionne des ensembles cohérents de dispensateurs sur base de leur pratique (selon leurs attestations et/ou prescriptions et/ou certificats) sur un thème donné. Cette pratique est ensuite confrontée aux règles de bonne pratique (au sens large : EBM, EBP, guidelines, nomenclature, ...) de la littérature et/ou à la réglementation et/ou à des éléments statistiques au moyen de data-analyses ou d'observations de terrain. Les résultats de l'étude permettent, le cas échéant, ensuite des actions visant à modifier la pratique des dispensateurs afin d'augmenter l'efficacité, soit par une sensibilisation des dispensateurs, par des modifications de la réglementation, voire par des demandes de contrôles à la Direction Contrôle si nécessaire.

Et d'autre part, elle participe à la réalisation des Audits dans les hôpitaux. Les audits ont pour but de promouvoir les « bonnes pratiques », et portent en particulier sur l'utilisation efficace des moyens, la surconsommation, la conformité des prestations de santé, la formulation de proposition d'amélioration le cas échéant et l'organisation d'actions de suivi.

## Mission et responsabilités

Vous évaluez la pratique professionnelle de groupes de dispensateurs de soins concernant leurs attestations ou prescription des prestations de santé, d'incapacité de travail.

Vous réalisez ces évaluations grâce aux compétences suivantes :

- Vision globale
- Capacités d'analyse :
  - données
  - contexte
  - problème dans sa globalité
- Application EBM
- Capacité de synthèse
- Coordonner une équipe projet
- Travailler en équipe
- Collaboration avec autres services
- Analyse et synthèse des éléments recueillis lors analyse de terrain (rapport)
- Présentation des résultats

L'unité « médecins-conseils, Organismes assureurs et incapacité de travail » s'occupe particulièrement du suivi des activités des médecins-conseils dans les secteurs de l'incapacité de travail et des soins des santé. Elle s'occupe aussi du contrôle de certaines procédures dans les Organismes assureurs (O.A.) via des projets spécifiques.

Dans le cadre de cette unité, vous :

- évaluez la qualité des certificats d'incapacité de travail (IT)
- analysez le suivi des procédures de traitement des certificats d'incapacité de travail et d'autres demandes introduites au médecin-conseil
- travaillez, en collaboration avec les médecins-conseils, sur des projets nécessitant des données médicales disponibles au niveau des Organismes assureurs
- contrôlez, chaque année, le respect de certaines procédures par les Organismes assureurs

Concrètement vous effectuerez, par exemple, les tâches suivantes :

- Analyser, des bases de données (e.a. données prescripteurs d'incapacité de travail, données assurés en IT).
- Planifier et exécuter une évaluation de terrain (diverses possibilités).

- Réclamer des documents médicaux (par exemple : des prescriptions, des protocoles, des demandes aux médecins-conseils ainsi que leurs décisions).
  - Interviewer des dispensateurs de soins, médecins-conseils
  - Analyser les activités et les dossiers médicaux des médecins-conseils
  - Examiner des assurés dans le cadre de projets spécifiques
- Rédiger un rapport final :
- Présenter les résultats et conclusions
  - Formuler des propositions concrètes pour des actions ultérieures dans le cadre de l'ICE (Information et/ou Contrôle et/ou Évaluation) dans le but d'influencer un groupe global.

**Plus d'informations sur ces fonctions ?**

Dr. Didier Renaud - Médecin-inspecteur général

Direction Evaluation

Tél: 02/739 75 14

E-mail: [didier.renaud@riziv-inami.fgov.be](mailto:didier.renaud@riziv-inami.fgov.be)